



## Arrêt commercial à Corbeil en UM2 Une desserte à risque!

Lors du WE des 16 et 17 mars, les travaux P4/PCD de VSG ont modifié le plan de transport sur les lignes D et R, la ligne R étant détournée via COE avec des retournements à Juvisy. Cela nous avait été présenté ainsi sauf que des problèmes de sillons ont conduit la direction à monter quelques retournements à COE, en UM2 de R2N donc. De mémoire cela n'était jamais encore intervenu, mais les textes l'autorisant, il n'y avait a priori pas de problème.

Un ADC a donc été reçu voie C pour retournement. Cette voie est équipée d'une pancarte Z57-1 et L260. Il s'est donc arrêté à la pancarte L260 conformément au règlement. En descendant de la rame, il a constaté que le quai, haut sur cette partie de voie, présentait une marche importante par rapport au seuil des 2 premières voitures.



Nous avons, dès le lendemain, interpellé la direction vis à vis de cette situation qui pour nous présentait un risque important de chute pour les usagers et les agents, en lui indiquant qu'elle pourrait motiver le dépôt d'un Droit d'Alerte.

Dans un premier temps, une réponse rassurante nous a été adressée (pour résumer: l'ADC aurait du s'arrêter avant (confusion avec la situation où aucune pancarte n'est compatible avec la longueur du train) et le seuil est inférieur à une obscure norme de 210 mm).

Nous avons donc sorti le mètre et à l'évidence le seuil était beaucoup plus important que la dite norme.

Mise devant le fait accompli, la direction a du revoir sa copie:

«Nous sommes passés au travers car la PSE V000004 ne gérait historiquement que la notion de longueur de quai. La notion de hauteur n'a pas été intégrée

pleinement (hormis les restrictions sur les gares complètes). Dans la nouvelle version qui est en cours de finalisation, nous avons intégré pleinement cette notion mais pour autant, on n'avait pas mis en exergue cette difficulté (que l'on retrouve aussi à Evry et Juvisy). Cela va être amélioré suite à ce REX.»  
Dont acte.

Ce n'est, en effet, pas pour rien, que des mentions existent dans les Livrets de Ligne pour la desserte des gares du plateau et entre MFA et MEL via CBV interdisant le service commercial en R2N. Nous sommes assez consternés par le fait que le texte «Prévention du risque de chute voyageurs PSE» PSE VO 00004 n'ait pas intégré cette restriction.

Une nouvelle fois, cet événement prouve que ce sont bien les agents de terrain qui sont les meilleurs garants de la sécurité vis-à-vis des risques ferroviaires et d'exploitation. On devrait plus souvent les écouter plutôt que de prendre des décisions caricaturales...

Il est heureux qu'aucun voyageur ou agent n'ait chuté ce dimanche. Lors du prochain WE de travaux P4/PCD VSG les 20/21 Avril, seules des US R2N effectueront des retournements à Corbeil.